

Le Havre, 15 janvier.

(De notre correspondant particulier)

Laines. — Les bons avis de Londres ont favorablement impressionné notre marché; ainsi, la cote de ce matin a été établie en hausse de 50 centimes, et le manque de vendeurs dans ces conditions a fait payer immédiatement après 1 franc de plus, soit donc jusqu'à 3 francs de reprise sur la cote d'hier.

Avant d'être tenu seulement en hausse partielle de 2 fr. 50, on a été plus calme cet après-midi et on n'est montré davantage vendeurs; par suite, la cote a été établie en hausse que de 50 centimes, on restait vendeurs ainsi.

1. Termes on a noté 1265 b. dont détail suit: 25 b. Buenos-Ayres sur janvier à 110,50; 25 b. sur septembre à 128,50; 125 b. sur janvier à 120; 25 b. sur février à 125,50; 375 b. sur mars de 120 à 127; 75 b. sur avril à 127,50; 475 b. sur mai de 127 à 127,50; 175 b. sur juillet de 128 à 129; 50 b. sur août à 129,50; 275 b. sur septembre de 129,50 à 130.

Londres, 14 janvier.

La première série d'enchères de laines coloniales sur notre marché s'est ouverte aujourd'hui. Malgré un choix très restreint, les enchères sont animées et les prix s'établissent pour tous les genres dans la parité des plus hauts cours de la vente dernière avec tendance marquée à la hausse.

### Les relations commerciales avec le Japon

Demandes de renseignements sur négociants ou maisons de commerce établies au Japon

M. Klobukowski, consul général de France à Yokohama, écrit ce qui suit: Les demandes de renseignements sur maisons de commerce devenues de plus en plus fréquentes, je dois avoir traité cette question d'une manière générale. Nos négociants s'adressant directement à ce consulat désirent connaître: la solvabilité, l'honorabilité de telle ou telle personne, sa manière d'opérer, l'étendue du crédit qu'il peuvent lui consentir. Dans un pays de juridiction extraterritoriale (et surtout au Japon dont l'intérieur est encore complètement fermé aux étrangers), les consuls se trouvent dans l'impossibilité de répondre d'une manière tant soit peu certaine à ces diverses questions.

1. Solvabilité. — Les négociants étrangers étant forcés de résider dans les limites des concessions européennes, et ne pouvant rien posséder en dehors de ces limites, la plupart d'entre eux sont locataires des immeubles qu'ils occupent. On ne peut juger de leur situation pécuniaire que sur les apparences, souvent fort trompeuses; tel qui mène grand train travaille avec l'argent des autres, ne possède rien et peut être en liquidation du jour au lendemain; tel autre aux allures tranquilles et calmes, sans grandes installations, brasse, sans que l'on s'en doute, des affaires importantes.

On me dira: « Vous pouvez vous renseigner auprès des banques de la place », ces institutions de crédit se retranchent derrière le secret professionnel; si elles consentent à fournir quelques indications, ce sera plutôt directement à leurs clients ou à des négociants pouvant leur apporter des affaires, qu'à eux seuls, remplissant ici les fonctions de juges, seront soupçonnés de commencer une enquête officielle. D'ailleurs, dans le grand commerce, les affaires se traitent sur documents, les négociants ont souvent un large découvert aux banques.

2. Honorabilité. — Quand il s'agit de ses nationaux, le consul peut, sur ce point, formuler une opinion; mais neuf fois sur dix, nos compatriotes cherchent des correspondants étrangers, et l'on ne peut leur répondre: alors que par la vague formule: que l'on n'a rien vu, ni lu, ni entendu, pouvant entacher l'honorabilité de la personne ou de la maison en question.

3. Manière d'opérer. — Cette question me paraît assez vague; il s'agit des règlements de comptes avec l'expéditeur et le destinataire, c'est à eux d'établir leurs conventions et leurs termes d'échéance.

Si l'on entend ainsi la vente à la commission ou pour compte, j'édifierai que je ne suis point partisan de consignations dans ce pays; la consommation de nos produits y étant relativement restreinte, il résulte des envois inconsiderés que l'offre dépasse trop souvent la demande; d'où un avilissement du marché et les prix au-dessous du coût; circonscrits ces aux quelles les indigènes sont malheureusement habitués et qu'ils savent même provoquer au besoin. Il est certes nécessaire que nos négociants et industriels fassent connaître leurs produits et que pour lutter contre leurs concurrents ils s'imposent même des sacrifices; mais il ne doit pas s'écarter des règles de la plus stricte prudence, et leurs envois, quand ils ne sont point commandés fermes ou avec garanties, doivent ne pas avoir une trop grande importance.

Les maisons travaillant pour leur propre compte ont généralement en Europe ou en Amérique, quand elles n'y ont pas leur siège social, des associés ou d'anciens correspondants connaissant à fond les besoins du pays, et sans lesquels elles ne peuvent nouer de nouvelles relations.

4. Chiffre de crédit. — Il découle des observations qui précèdent que les consuls se trouvent dans

impossibilité absolue de répondre à cette question.

Dans un rapport inséré au *Moniteur officiel du Commerce* du 12 mai 1892, M. Klobukowski faisait déjà les recommandations suivantes, qui ont servi de base à nos négociants français: « En résumé, j'estime qu'il conviendrait de faire appel à nos nationaux les recommandations suivantes, qui me paraissent urgentes et nécessaires: »

1. Ne livrez pas, autant que possible, vos marchandises à crédit; mais, si vous vous décidez à les envoyer en consignation pour faire connaître votre nom et vos produits, ne traitez qu'avec des maisons ayant un représentant sérieux en France.

2. Donnez la préférence à nos nationaux. Cette dernière recommandation a d'autant plus raison d'être que le Japon est un pays de juridiction extra-territoriale; tout litige doit y être porté devant le tribunal de la nation à laquelle appartient le défendeur; si les deux parties sont de nationalité française, le consul, qui est alors leur juge, pourra rendre sa sentence en toute connaissance de cause, dans le cas où il ne serait pas parvenu à écarter des frais aux parties en déterminant une solution amiable.

3. Mais, devant un tribunal étranger, le consul, en sa double qualité de consul et de juge, ne peut intervenir directement pour l'un de ses nationaux. Le demandeur français doit nommer un fondé de pouvoirs, sinon prendre un avocat, dont il a le droit d'avance la provision, ainsi que celle exigée pour les frais de traduction et de copie de ces documents considérables et en pure perte, si le défendeur est insolvable. »

### REVUE ECONOMIQUE

Les importations de laines en Angleterre pendant les trois dernières années

	1890.	1891.	1892.
Balles Balles Balles	369 037	347 277	340 534
Quensland.....	224 972	190 372	196 481
Victoria.....	418 590	382 237	347 036
Australie.....	115 462	103 462	104 838
Tasmanie.....	22 655	22 458	20 794
Australie occidentale	24 332	26 959	18 541
Nouvelle-Zélande.....	377 934	378 991	349 061
Australasie.....	1 150 207	1 452 456	1 347 285
Cap.....	252 002	240 600	274 516
Coloniales.....	1 802 269	1 693 062	1 621 901
Allemagne.....	4 051	1 641	5 682
Portugal et Espagne.....	428 767	431 814	404 541
Indes.....	34 929	31 169	26 264
Perse.....	34 872	30 789	27 994
Russie.....	35 629	23 980	15 734
La Plata.....	32 485	36 134	37 241
Perou, Lima et Chili.....	30 453	32 257	35 227
Méditerran. et Afrique.....	69 648	42 991	58 412
Mohair.....	94 412	65 873	67 061
Diverses.....	77 012	56 161	46 241
Total Balles 2.367.653	2.458.443	2.060.738	

### COTONS

(Dépêche communiquée par M. LEON CLERCO)

Liverpool, 16 janvier, 2 h. 03  
Ventes: 10,000 balles. Marché calme. Acheveurs.  
Janvier-Fév. 4 22 0/0. Juillet-Août. 4 21 0/0  
Février-Mars. 4 22 0/0. Août-Sept. 4 19 0/0  
Mars-Avril. 4 22 0/0. Sept-Octobre.....  
Avril-Mai. 4 22 0/0. Octobre-Nov. ....  
Mai-Juin. 4 21 0/0. Nov-Décemb. ....  
Juin-Juillet. 4 20 1/2. Janvier. .... 4 24 0/0

Havre, 15 janvier.

Cotons. — Marché toujours dans des dispositions très calmes. Ce matin nous n'avons noté que quelques affaires en disponible à prix sans changement, soit le low-middling New-Orléans à 53 1/4. A terme la cote a été aussi laissée sans changement mais on était plutôt vendeur ainsi et on a pu parfois traiter à 12 c. 1/2 au-dessous.

Cet après-midi, même calme sans changement pour le disponible. A terme on était vendeur à 1/8 de moins que la cote New-York à impressionnée noire marché avec son mauvais début la cote a été établie en baisse de 0,25 pour les mois, acheteurs ainsi pour les rapprochés.

En disponible on a traité une affaire qui faisait ressortir le low-middling New-Orléans à 53, mais on le peu d'abondance de ce classement et la difficulté de trouver le terme contre la cote il faut voir ce classement à 53,25.

En disponible, on a noté 569 balles.

A terme, on a coté 1,150 balles.

Le disponible a baissé de 1/16 à New-York, New-Orléans et Galveston, hausse de 1/16 à Savannah.

Les futurs, qui avaient ouvert en hausse par suite de la baisse de 3 à 5 p. ainsi qu'à New-Orléans. On attribue cette réaction au sentiment baissier qui domine sur les marchés spéculatifs américains, où le manque d'ordre d'achat se fait sentir.

A Liverpool on a traité aujourd'hui 10000 b. en disponible à prix en baisse de 1/32 d. pour Amérique. Les futurs ont fléchi progressivement de 4 1/2 à 28

soutenus ainsi.

Amsterdam, 13 janvier.

Cotons d'Amérique, base middling janvier 24,60, janvier-février 24,90, février-mars 24,70, mars-avril 24,80, avril-mai 24,00, mai-juin 25,00, juin-juillet 25,10, juillet-août 25,20, août-septembre 25,30, septembre-octobre 25,30. — Calmes

Londres, 13 janvier.

Cotons des Indes-Orient., plus faibles; vendeurs fair 20 Cooonada 3 1/8 d. cif. fine Bengale 3 1/8 d., fully good 2 1/8 d. et fine 2 1/8 d. coté fret.

Manchester, 9 janvier.

Affaires modérées en tissus et prix soutenus. Pour l'Inde il est traité dans quelques cas d'assez fortes parties, les offres étant un peu meilleures que précédemment. Les files pour la consommation sont calmes mais fermes, notamment dans les meilleures qualités, tandis qu'en files en paquets pour l'exportation on cite quelques ventes peu fada.

Alexandrie, 11 janvier.

Cotons fermes; good fair brun février 10 29/32, mars 10 7/8 T. Receipts la semaine 145,000 cantars. Total depuis le 1<sup>er</sup> sept. 4,027,000 contre 3,172,000 b. en 1894. Exportations pour l'Angleterre 16,000, pour le Continent 10,500 bps. Stock 1,023,000 cant. contre 994,000 cant. en 1894.

### LIN, JUTE & CHANVRE

Rotterdam, 13 janvier.

Lins: il a été offert aujourd'hui 30,000 pierres lins hollandais et 67,000 pierres dit belgiques, dans la presque totalité a trouvé acheteurs à prix fermes.

Londres, 13 janvier.

Chanvres: Plus fermes; vendu 500 balles fair current Manille, prochainement dues, à liv. et 17 1/2 et 500 b. janvier-février à liv. 28 cif. Les vendeurs demandent actuellement liv. 28. 19 sur disponible et liv. 28 sur expédition lointaine cif.

Jutes: Calmes, prix sans changements; bonnes premières marques natives, déc.-janv. vendeurs du liv. 11 à 11,2/8 et acheteurs du liv. 10,15 à 10,17,6 cif.

Belfast, 11 janvier.

Lins: Les importations en Ecosse pour la semaine finissant le 9 janv., se sont élevées à 848 1/2 tons lin et 75 tons étoupes, dont 716 t. lin et 25 tons étoupes du Continent. Total depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2,016 1/4 t. lin et 182 t. étoupes.

Belfast, 12 janvier.

Fils: Marché calme et peu de nouvelles affaires à renseigner. Les fabricants attendent actuellement le livraison des marchandises contractées et à quelque temps, Les fileteurs sont d'ailleurs encore bien engagés et ne pressent pas à la vente.

Prix soutenus tant pour fils de lin que d'étoupes Toiles avec un peu plus d'affaires mais prix sans changement appréciable.

Manille, 13 janvier.

Chanvre: Le fair current se cote actuellement à la parité de liv. 28. 17,7/8 p. à bord pour le R-Uni contre liv. 28. 16,10 il y a huit jours. Recettes de la semaine 8,000 balles. Change: Sur Londres traites de banque à 3 mois 2s. 4 5/8 d., à 6 mois 2s. 5 1/2 p.

### DOUANES FRANÇAISES

Tarif. — Pongées, corah et tussah de soie pure d'origine extra-européenne. — La loi du 11 janvier 1892 admet en franchise du droit de douane les pongées, corah, tussah ou tussor, d'origine extra-européenne, fabriqués avec de la soie écru et n'ayant reçu l'apprent ni de la teinture, ni de l'impression.

Un avis du Comité consultatif des arts et manufactures du 13 novembre dernier, auquel ont adhéré les Départements du commerce et des finances, a déterminé la nature et les caractères des étoffes auxquelles cette disposition est applicable.

Aux termes de cet avis, et conformément aux explications qui ont été échangées au cours de la discussion du Tarif, l'immunité est privative aux pongées, corah, tussah ou tussor, tissés dans les pays hors d'Europe, en soie écru, façon toile, façon corah, façon sergé, qui n'ont pas été déteints après tissage et n'ont subi ni l'apprent de la teinture, ni de l'impression. Les tissus de l'espèce « déteints » ou ayant reçu une opération d'apprent, de teinture ou d'impression et des étoffes d'un tissage de façon autre que les façons désignées ci-dessus doivent être soumis aux conditions ordinaires du tarif. Il en est de même des imitations de pongées, de corah et de tussah, fabriqués en Europe, quels que soient leur mode de fabrication et la préparation qu'elles ont reçue.

L'immunité n'est pas non plus applicable aux pongées, corah, tussah ou tussor, de toute origine et de toute nature, imités sous la forme d'objets confectionnés ou revêtus de broderies. Ces articles acquittent, dans le premier cas, le droit de « c. et s. de soie », selon l'espèce, augmentés de la « c. et s. de c. et s. de soie », et, dans le second cas, celui de « c. et s. de soie », et, dans le second cas, celui de « c. et s. de soie », et, dans le second cas, celui de « c. et s. de soie ».

Lorsqu'il s'agit de la fabrication des foulards, les pongées, corah et tussah extra-européens sont parfois divisés en compartiments revêtus d'un encadrement en fils retors ou en gros fils simples. Il n'y a pas à tenir compte de cette main-d'œuvre, pourvu, d'ailleurs, qu'ils remplissent les conditions de fabrication auxquelles est subordonnée l'application du régime de faveur, et notamment que les fils formant l'encadrement ne soient ni teints ni imprimés.

Les pongées, corah et tussah extra-européens, importés par la voie d'un pays d'Europe, sont passibles, dans tous les cas, de la surtaxe d'entrepôt de 100 francs les 100 kilogrammes net. (Circulaire imprimée n° 2622, du 20 décembre 1893).

Droit des employés d'exiger dans les gares, communications de papiers relatifs au transport des marchandises. — La loi des finances du 28 décembre 1895 promulguée au *Journal officiel* du 29 du même mois, contient, dans son article 17, la disposition suivante: « Les employés supérieurs et receveurs des douanes pourront exiger, dans les gares et documents de toute nature (lettres de voiture, factures, feuilles de chargement, livres, registres, etc.) relatifs au transport et au dépôt des marchandises. »

Une instruction spéciale en réglea les détails d'application. (Circulaire imprimée n° 2627 du 30 décembre 1895).

### MOUVEMENT MARITIME

ARRIVAGES  
ANVERS, 14 janvier. — *Saint-Mathieu*, Société navale, du Havre.  
ANVERS, 14 janvier. — *Avala*, d'Australie à Danquerque, la Havre.  
ANVERS, 14 janvier. — *Equateur*, Messageries, du Brésil, 180 passagers, 1,000 sacs blés, 4,000 sacs farine, 300 sacs soie, 1,300 balles peaux de moutons, 3,762 sacs café.  
CORONEL, 9 janvier. — *Orellana*, Pacific, de La Plata.

DEPARTS  
ANVERS, 14 janvier. — *Edendale*, *Cacopada*, pour Danquerque.  
ANVERS, 14 janvier. — *Y. Verbeekmoes*, Cie des Vapeurs du Nord, pour Saint-Nazaire.  
ANVERS, 14 janvier. — *Stettin*, pour France.  
ANVERS, 14 janvier. — *Ville-de-Bunkerque*, Cie des Vapeurs du Nord, pour Danquerque.  
ANVERS, 9 janvier. — *Inca*, Pacific, pour Havre.  
ANVERS, 14 janvier. — *Rhea*, pour Oran, 1,300 T. briquettes et charbons, *City of Wakefield*, pour Marseille, 3,200 T. charbons, *Ville-de-Clermont*, N. Dubuisson, pour Alger, 2,300 T.  
ANVERS, 14 janvier. — *Saint-Jean*, Danquerque, p. Havre.  
ANVERS, 14 janvier. — *Italie*, Transports Maritimes, p. le Brésil.  
ANVERS, 14 janvier. — *Sidon*, Messageries, p. Marseille.  
ANVERS, 14 janvier. — *Italie*, Transports Maritimes, p. l'Algérie.  
ANVERS, 14 janvier. — *Saint-Marc*, société navale, pour Anvers.  
ANVERS, 14 janvier. — *Profesor*, allemand, pour Guayaquil.  
ANVERS, 14 janvier. — *Georgian Prince*, de La Plata à Danquerque.  
ANVERS, 14 janvier. — *Nile*, Royal Mail, de Cherbourg à Brésil.  
ANVERS, 14 janvier. — *Keatinger*, pour Danquerque, moutons vivants, laines.  
ANVERS, 14 janvier. — *Meatca*, pour Dan-

CALLAO, 12 janvier. — *Gulf of Trinidad*, de Liverpool.  
DUNKERQUE, 14 janvier. — *Frédéric-Moré*, Cie des Vapeurs du Nord, Cie des Vapeurs du Nord, de l'orient; *Emigden*, danois, de Litzelick, guano; *Libertia*, norvégien, de Londres, brai.  
HAVRE, 15 janvier. — *Rio-Tajo*, Société navale, d'Anvers; *Andria*, Cie Hambourgeoise, des Antilles.  
HAMBOURG, 14 janvier. — *Bavaria*, de Marseille.  
LONDRES, 15 janvier. — *Victoria*, Italian, France, de La Plata.  
MARSEILLE, 15 janvier. — *Saint-Luc*, Société navale, de Lille.  
MONTREVIDE, 14 janvier. — *Oropesa*, Pacific, de La Plata.  
NEW-YORK, 13 janvier. — *Zaandam*, Néerlande, de Rotterdam.  
NEW-YORK, 13 janvier. — *Saint-Antoine*, Tandonnet, de Bordeaux, pour Alger.  
ORAN, 14 janvier. — *Mitida*, Flornoy, d'Alger.  
ROUEN, 14 janvier. — *Maurice-et-Réunion*, Cyprien Fabre, d'Oran, vins, L. Duménil-Léblé; *Godeit*, de Ky-nass, marmelade; *Tudo*, suédais, de Göteborg; *Woodleigh*, de New-Orléans, mais; *Gelot*, norvégien, de Christiania, pâte de bois; *Nantes-Le-Havre*, Cie Nantaise; *Christiana*, pâte de bois; *Pichala*, Valzhan, d'Angleterre; *Philippine*, graine; *Pichala*, Valzhan, d'Angleterre, 6,000 tonnes, pétrole pour copie parisien, *Yedmandale*, de New-Orléans, sucres; *Saint-Jean*, société navale, de Marseille, etc. d'Amérique.  
SOUTHAMPTON, 16 janvier, 3 h. soir. — *Saint-Paul*, américain, de New-York.  
VALENCIE, 13 janvier. — *Hermanne-Consil*, d'Alcalá.  
VALPARAISO, 13 janvier. — *Karnak*, Kosmos de Hambourg.

ANVERS, 14 janvier. — *Saint-Mathieu*, Société navale, du Havre.  
ANVERS, 14 janvier. — *Avala*, d'Australie à Danquerque, la Havre.  
ANVERS, 14 janvier. — *Equateur*, Messageries, du Brésil, 180 passagers, 1,000 sacs blés, 4,000 sacs farine, 300 sacs soie, 1,300 balles peaux de moutons, 3,762 sacs café.  
CORONEL, 9 janvier. — *Orellana*, Pacific, de La Plata.

ANVERS, 14 janvier. — *Edendale*, *Cacopada*, pour Danquerque.  
ANVERS, 14 janvier. — *Y. Verbeekmoes*, Cie des Vapeurs du Nord, pour Saint-Nazaire.  
ANVERS, 14 janvier. — *Stettin*, pour France.  
ANVERS, 14 janvier. — *Ville-de-Bunkerque*, Cie des Vapeurs du Nord, pour Danquerque.  
ANVERS, 9 janvier. — *Inca*, Pacific, pour Havre.  
ANVERS, 14 janvier. — *Rhea*, pour Oran, 1,300 T. briquettes et charbons, *City of Wakefield*, pour Marseille, 3,200 T. charbons, *Ville-de-Clermont*, N. Dubuisson, pour Alger, 2,300 T.  
ANVERS, 14 janvier. — *Saint-Jean*, Danquerque, p. Havre.  
ANVERS, 14 janvier. — *Italie*, Transports Maritimes, p. le Brésil.  
ANVERS, 14 janvier. — *Sidon*, Messageries, p. Marseille.  
ANVERS, 14 janvier. — *Italie*, Transports Maritimes, p. l'Algérie.  
ANVERS, 14 janvier. — *Saint-Marc*, société navale, pour Anvers.  
ANVERS, 14 janvier. — *Profesor*, allemand, pour Guayaquil.  
ANVERS, 14 janvier. — *Georgian Prince*, de La Plata à Danquerque.  
ANVERS, 14 janvier. — *Nile*, Royal Mail, de Cherbourg à Brésil.  
ANVERS, 14 janvier. — *Keatinger*, pour Danquerque, moutons vivants, laines.  
ANVERS, 14 janvier. — *Meatca*, pour Dan-

ANVERS, 14 janvier. — *Edendale*, *Cacopada*, pour Danquerque.  
ANVERS, 14 janvier. — *Y. Verbeekmoes*, Cie des Vapeurs du Nord, pour Saint-Nazaire.  
ANVERS, 14 janvier. — *Stettin*, pour France.  
ANVERS, 14 janvier. — *Ville-de-Bunkerque*, Cie des Vapeurs du Nord, pour Danquerque.  
ANVERS, 9 janvier. — *Inca*, Pacific, pour Havre.  
ANVERS, 14 janvier. — *Rhea*, pour Oran, 1,300 T. briquettes et charbons, *City of Wakefield*, pour Marseille, 3,200 T. charbons, *Ville-de-Clermont*, N. Dubuisson, pour Alger, 2,300 T.  
ANVERS, 14 janvier. — *Saint-Jean*, Danquerque, p. Havre.  
ANVERS, 14 janvier. — *Italie*, Transports Maritimes, p. le Brésil.  
ANVERS, 14 janvier. — *Sidon*, Messageries, p. Marseille.  
ANVERS, 14 janvier. — *Italie*, Transports Maritimes, p. l'Algérie.  
ANVERS, 14 janvier. — *Saint-Marc*, société navale, pour Anvers.  
ANVERS, 14 janvier. — *Profesor*, allemand, pour Guayaquil.  
ANVERS, 14 janvier. — *Georgian Prince*, de La Plata à Danquerque.  
ANVERS, 14 janvier. — *Nile*, Royal Mail, de Cherbourg à Brésil.  
ANVERS, 14 janvier. — *Keatinger*, pour Danquerque, moutons vivants, laines.  
ANVERS, 14 janvier. — *Meatca*, pour Dan-

ANVERS, 14 janvier. — *Edendale*, *Cacopada*, pour Danquerque.  
ANVERS, 14 janvier. — *Y. Verbeekmoes*, Cie des Vapeurs du Nord, pour Saint-Nazaire.  
ANVERS, 14 janvier. — *Stettin*, pour France.  
ANVERS, 14 janvier. — *Ville-de-Bunkerque*, Cie des Vapeurs du Nord, pour Danquerque.  
ANVERS, 9 janvier. — *Inca*, Pacific, pour Havre.  
ANVERS, 14 janvier. — *Rhea*, pour Oran, 1,300 T. briquettes et charbons, *City of Wakefield*, pour Marseille, 3,200 T. charbons, *Ville-de-Clermont*, N. Dubuisson, pour Alger, 2,300 T.  
ANVERS, 14 janvier. — *Saint-Jean*, Danquerque, p. Havre.  
ANVERS, 14 janvier. — *Italie*, Transports Maritimes, p. le Brésil.  
ANVERS, 14 janvier. — *Sidon*, Messageries, p. Marseille.  
ANVERS, 14 janvier. — *Italie*, Transports Maritimes, p. l'Algérie.  
ANVERS, 14 janvier. — *Saint-Marc*, société navale, pour Anvers.  
ANVERS, 14 janvier. — *Profesor*, allemand, pour Guayaquil.  
ANVERS, 14 janvier. — *Georgian Prince*, de La Plata à Danquerque.  
ANVERS, 14 janvier. — *Nile*, Royal Mail, de Cherbourg à Brésil.  
ANVERS, 14 janvier. — *Keatinger*, pour Danquerque, moutons vivants, laines.  
ANVERS, 14 janvier. — *Meatca*, pour Dan-

ANVERS, 14 janvier. — *Edendale*, *Cacopada*, pour Danquerque.  
ANVERS, 14 janvier. — *Y. Verbeekmoes*, Cie des Vapeurs du Nord, pour Saint-Nazaire.  
ANVERS, 14 janvier. — *Stettin*, pour France.  
ANVERS, 14 janvier. — *Ville-de-Bunkerque*, Cie des Vapeurs du Nord, pour Danquerque.  
ANVERS, 9 janvier. — *Inca*, Pacific, pour Havre.  
ANVERS, 14 janvier. — *Rhea*, pour Oran, 1,300 T. briquettes et charbons, *City of Wakefield*, pour Marseille, 3,200 T. charbons, *Ville-de-Clermont*, N. Dubuisson, pour Alger, 2,300 T.  
ANVERS, 14 janvier. — *Saint-Jean*, Danquerque, p. Havre.  
ANVERS, 14 janvier. — *Italie*, Transports Maritimes, p. le Brésil.  
ANVERS, 14 janvier. — *Sidon*, Messageries, p. Marseille.  
ANVERS, 14 janvier. — *Italie*, Transports Maritimes, p. l'Algérie.  
ANVERS, 14 janvier. — *Saint-Marc*, société navale, pour Anvers.  
ANVERS, 14 janvier. — *Profesor*, allemand, pour Guayaquil.  
ANVERS, 14 janvier. — *Georgian Prince*, de La Plata à Danquerque.  
ANVERS, 14 janvier. — *Nile*, Royal Mail, de Cherbourg à Brésil.  
ANVERS, 14 janvier. — *Keatinger*, pour Danquerque, moutons vivants, laines.  
ANVERS, 14 janvier. — *Meatca*, pour Dan-

### MARCHÉS A TERME

Cours du 16 Janvier 1896

#### LAINES PEIGNÉES

MOIS	ROUBAIX-TOURCOING		LEIPZIG	
	Peignés de La Plata et de l'Uruguay	Peignés d'Australie	Type 2	SUENOS-AYRES B D ANVERS
JANVIER	4 025	4 025	3 15	3 15
FÉVRIER	4 025	4 05	3 20	3 225
MARS	4 00	4 075	3 225	3 25
AVRIL	4 05	4 075	3 25	3 25
Mai	4 075	4 10	3 30	3 30
Juin	4 075	4 125	3 30	3 30
Juillet	4 10	4 15	3 30	3 30
Août	4 10	4 15	3 30	3 30
Septembre	4 10	4 15	3 30	3 30
Octobre	4 10	4 15	3 30	3 30
Novembre	4 10	4 15	3 30	3 30
Décembre	4 10	4 15	3 30	3 30

#### LAINES PEIGNÉES

MOIS	ANVERS (par télégraphe)		ANVERS (par télégraphe)		LE HAVRE (par télégraphe)	
	Peignés Buenos-Ayres	Saint de La Plata	Peignés Buenos-Ay			